Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 1

Artikel: Concours de bon bûcheronnage
Autor: Gonet, C.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784648

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TYPE PARTICULIÈREMENT BEAU D'UNE FORÊT VIERGE, DANS L'ETAT D'IDAHO, A L'OUEST DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

A gauche, au premier plan: mélèze *(Larix occidentalis* Nutt.; en anglais: tamarack). A droite, au premier plan: sapin de Vancouver (*Abies grandis,* Lindl; white fir). A gauche de la voiture: pin *(Pinus monticola,* D. Don; white pine). A l'arrière-plan: tsuga de l'ouest *(Tsuga heterophylla* Sarg.; hemlock)

Phot. W. Nägeli

Groupe d'épicéas, à Géteillon (Leysin, canton de Vaud), à 1850 m d'altitude. Octobre 1926

Les branches de ces épicéas souffrent d'une forte attaque du champignon provoquant la rouille des aiguilles (*Chrysomyxa Rhododendri* DC). A remarquer, au milieu de la photographie, une touffe du rhododendron sur les feuilles duquel s'accomplit une partie de l'évolution du champignon

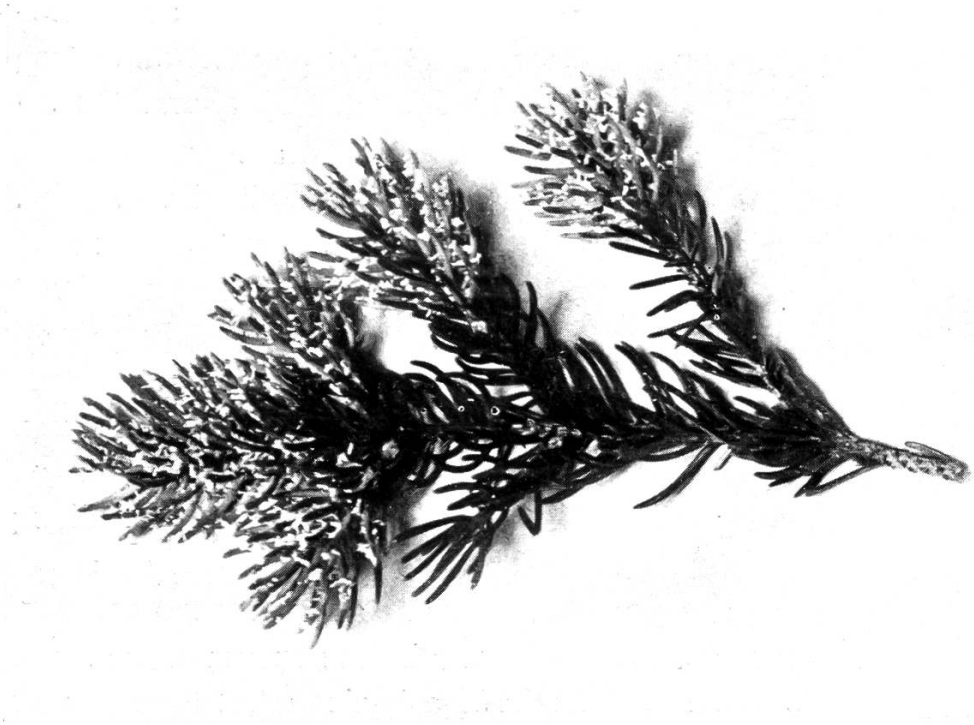

Phot. W. Nägeli

Un rameau de l'épicéa dont les aiguilles sont fortement atteintes du champignon de la rouille

Les excroissances que l'on peut observer sur celles-ci sont une des formes des organes de reproduction du champignon. Au moment de la maturité, ces „écidies" sont d'un jaune orange

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

78me ANNÉE JANVIER 1927 № 1

Concours de bon bûcheronnage.

Depuis quelque 40 ans, l'agriculture suisse a fait d'immenses progrès. La sélection réfléchie, tenacement voulue, a purifié, stabilisé nos races de bétail, nos végétaux cultivés. L'outillage agricole s'est raffiné; mieux adapté aux conditions, il facilite la culture. Les fermes sont plus commodes, plus vastes, plus hygiéniques. Soumis à une culture intensive, le sol produit plus et produit mieux.

L'institution de concours a contribué pour une large part à ce progrès. Que serait, par exemple, notre race bovine sans les concours d'élevage qui, chaque automne, récompensent les plus méritants, marquent l'avance, fixent la ligne de conduite pour l'avenir ?

Le concours touche au point d'honneur; il stimule, dirige, canalise les bonnes volontés. Le concours est aussi un vulgarisateur admirable. Par lui, la science atteint le travailleur même le plus modeste et le plus terre à terre. Il bénéficie ainsi des expériences, découvertes nouvelles qui contribueront le mieux à donner à son travail le maximum d'efficacité et de rendement.

L'économie forestière vaudoise traverse des temps critiques. Comme toutes les autres branches de notre économie nationale, elle doit lutter de toutes ses forces pour s'adapter aux circonstances nouvelles. Ainsi, on ne peut plus offrir au commerce les produits ligneux comme avant la guerre. L'industrie du bois qui évolue, elle aussi, doit diminuer son capital de roulement. Elle cherche donc en premier lieu à supprimer les risques dans l'achat de la matière première. Elle exige de la forêt des produits triés, assortis suivant leur utilisation. Le propriétaire de forêts doit donc passer, sans transition quelquefois, de la vente sur pied en bloc de produits les plus divers, à la vente d'un assortiment unique,

rendu sur wagon. Cette adaptation exige un gros effort. Pour le rendre plus facile, plus sympathique aussi, pourquoi n'imiterait-on pas l'agriculture en instituant des concours ?

L'Association forestière vaudoise vient d'en tenter l'essai; elle organise un concours de bon bûcheronnage. Cet essai étant nouveau, sans précédent dans nos annales forestières, nous croyons intéresser les lecteurs du « Journal forestier » en leur communiquant quelques détails.

Ce concours s'adresse aux équipes de bûcherons et aux gardes de triage effectuant ou surveillant des exploitations, du 15 septembre 1926 au 1 février 1927, dans les forêts des membres de l'Association forestière vaudoise des districts de la Côte. Une quarantaine d'équipes se sont déjà inscrites. Il poursuit un but économique, administratif et social aussi. Ainsi, on récompensera les gardes de triage et les bûcherons qui, par la bienfacture des exploitations, la bonne présentation des produits, le triage judicieux des divers assortiments auront contribué le plus à assurer la vente aux meilleures conditions possibles. Pour que les équipes puissent participer au concours, les propriétaires de forêts doivent adopter des conditions générales d'exploitation qui sont imposées. C'est un moyen de rompre avec la routine en faisant accepter des conditions adaptées aux nouvelles circonstances, réservant aux gardes de triage la place de chefs de chantiers responsables, à qui les bûcherons doivent obéir.

Le concours enfin doit contribuer à mettre en honneur la profession de bûcheron, en la faisant connaître. Si nous voulons que la main d'œuvre bûcheronne se recrute chez nous, et diminuer ainsi le nombre des équipes italiennes, il faut que les populations de nos villages forestiers s'intéressent à la forêt, non seulement en tant que source de richesse, mais aussi comme à une mère nourricière bienveillante, qui entretient celui qui lui consacre son travail, ses forces et son intelligence. Il importe aussi que le grand public respecte, plus que ce n'est le cas aujourd'hui, celui qui travaille en forêt. Il doit savoir que le métier de bûcheron ne peut pas être exercé par le premier manœuvre venu, mais qu'il réclame des connaissances techniques, de l'habileté, de la persévérence et du courage. Pour cela, les résultats du concours seront proclamés en séance publique à l'assemblée générale de l'Association fores-

tière vaudoise et largement publiés ensuite dans tous nos journaux locaux. Indirectement, mais par un tout autre chemin, le concours de bon bûcheronnage tend vers le même but que l'institution de l'apprentissage de bûcheron, adopté en principe il y a quelques années.

Les équipes et les gardes seront jugés par un jury qui appréciera leur activité et les classera en attribuant, suivant leurs mérites, un certain nombre de points, pour diverses choses.

Le travail du bûcheron sera jugé pour :

1° La tenue générale du chantier (maximum de points : 15 points).
2° La bienfacture de l'exploitation au point de vue cultural (maximum de points : 25).
3° L'abatage, écorçage, ébranchage, enmoulage, façonnage (maximum de points : 25).
4° La direction donnée aux plantes en vue d'en faciliter la vidange avec le minimum de dégâts (maximum de points : 25).

Et le travail du garde pour :

1° La surveillance générale du chantier (maximum de points: 25).
2° Le triage et la sélection des divers assortiments (maximum de points : 25).
3° La présentation des bois (maximum de points : 25).

Le jury, choisi en dehors de la région atteinte par le concours, se compose d'un représentant des autorités communales, M. Cardinaux, syndic, à Mont-la-Ville, d'un industriel du bois, M. Heer-Dutoit, à Lausanne, et d'un inspecteur forestier, M. F. Grivaz, à Lausanne. L'inspecteur forestier, qui représente la sylviculture, doit spécialement juger le travail de l'équipe au point de vue cultural. L'industriel du bois apprécie surtout la décomposition plus ou moins rationnelle des divers assortiments en vue de leur utilisation future. Le représentant des autorités communales examine si, en tenant compte du côté cultural et du côté commercial, on a aussi sauvegardé les intérêts du propriétaire de la forêt. Dès que les inspections seront terminées, le jury établira un rapport décrivant aussi la situation sociale du bûcheron, son gain, les conditions rigoureusement nécessaires pour qu'il puisse accomplir rationnellement son travail. Ce document fournira des renseignements précieux dont on pourra s'inspirer à l'avenir.

Les bûcherons les plus méritants et les gardes de triage les

plus consciencieux seront récompensés par l'attribution de diplômes et de prix en nature.

Le concours de bon bûcheronnage est une entreprise coûteuse dont le budget se monte à plusieurs milliers de francs. L'Association forestière vaudoise n'aurait pas pu la financer seule. Elle a heureusement trouvé l'aide de la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture qui a bien voulu lui accorder son appui financier et moral et, par là, contribuer à sa réussite. Nous ne pouvons pas encore juger l'influence des concours, Il faut pour cela attendre que ce premier essai soit terminé et même d'autres cours aient été organisés dans d'autres régions du canton. C'est avec le plus vif plaisir cependant que nous avons pu constater, lors des premières inspections, que la promesse de récompense encourage bûcherons et gardes de triage.

Le premier but est donc atteint. *Ch. Gonet.*

De la classification des bois de service.

C'est un profond fossé, sinon un abîme, qui souvent sépare ce qui est désirable de ce qui est réalisable. Jeter un pont sur ce gouffre, afin de rendre cet idéal accessible, cela a été de tout temps l'objet d'efforts sincères de gens de bonne volonté. Nous saluons tout bas les braves qui ont conservé leurs illusions, prêts toujours à recommencer malgré les revers essuyés, comme aussi nous nous découvrons devant le cortège de ceux qui s'en vont enterrant les leurs.

La classification de nos bois de service est un de ces sujets désirables, mais réalisable combien difficilement. Ainsi que le rappelle une circulaire de l'Office forestier central, une classification avait déjà été faite (cela remonte à 15 ou 20 ans) et l'on avait même pris la précaution de conclure un accord avec la Société suisse de l'Industrie du bois : malgré cela ce fut un enfant mort-né.

Ensorte que la confusion a continué de régner dans ce domaine jusqu'à nos jours. L'établissement d'une mercuriale quelque peu rationnelle continue à rencontrer de sérieuses difficultés. Non seulement chaque canton, mais chaque arrondissement possède son échelle propre. Quand on désigne un lot de bois de 1re classe